

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	20	23

Vote

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Ambre POENSIN

2026/61 – RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU SILY

Madame le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel 2025 du Syndicat Intercommunal du Lycée de la Queue-Lez-Yvelines (S.I.L.Y.) doit être présenté aux communes membres dudit syndicat.

Ce rapport a pour objectif de fournir aux conseils municipaux les informations essentielles : présentation générale, bilan technique et financiers, faits marquants, ...

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 du S.I.L.Y.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

